

**SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH), S.A.**

Abidjan, Zone portuaire
01 BP 1 322
ABIDJAN 01

**Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes sur**

**les rémunérations exceptionnelles et
les remboursements de frais alloués
aux membres du Conseil d'Administration**

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS COTE D'IVOIRE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

SOCIETE AFRICAINE DE
PLANTATIONS D'HEVEAS
(SAPH), S.A.

*Rapport des Commissaires
aux Comptes sur
les rémunérations exceptionnelles
et les remboursements de frais
alloués aux membres du Conseil
d'Administration*

*Exercice clos le
31 décembre 2019*

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations exceptionnelles et les remboursements de frais alloués aux membres du Conseil d'Administration

Aux Actionnaires de la SAPH, SA,

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais de voyages aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle, ni de remboursements de frais visés à l'article précité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Abidjan, le 12 octobre 2020

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

Zana Koné
*Expert-Comptable Diplômé
Associé*

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Souleymane Soro
*Expert-Comptable Diplômé
Associé*